

Promotion Référencement

Conditions de participation et règlements

Mise en œuvre : 18 janvier 2016

Mise à jour : 1^{er} novembre 2017

Code promotionnel

Le code promotionnel associé à cette promotion est :

Amiref28

Promotion

Cadeau offert au Référent : 1 carte-cadeau d'une valeur 10\$ valide chez un détaillant québécois parmi la sélection disponible. Cette promotion est applicable uniquement aux clients d'APHA Assurances qui réfèrent un client potentiel pour les produits d'assurance de dommages automobile, habitation ou entreprise. Le Référent doit avoir au moins 1 contrat d'assurance en vigueur avec ALPHA Assurances.

Conditions, restrictions et limitations

- Certaines conditions, restrictions et limitations s'appliquent pour cette promotion. Celles-ci sont à l'entière discrétion d'ALPHA Assurances et peuvent être modifiées sans préavis.
- Aucun achat requis.
- La référence doit être transmise à un représentant officiel d'ALPHA Assurances en personne, par téléphone, par courriel ou via l'Espace client en ligne, option «Référez-nous un ami». Une même référence ne peut être fournie plus d'une fois.
- Le Référé ne doit pas résider à la même adresse que le Référent.
- Les références sont valables pour une période de six mois, après quoi la référence sera annulée s'il n'y a pas eu de soumission.
- Afin de nous soumettre à la Loi sur l'accès à l'information, un Référent doit avoir obtenu au préalable la permission du Référé avant de transmettre ses coordonnées. ALPHA Assurances et ses représentants déclinent toute responsabilité liée à cet effet.
- La remise du cadeau au Référent est conditionnelle à ce que le Référé ait diligemment participé au processus de soumission complet avec ALPHA Assurances ou ses représentants. Le cadeau sera émis dans les 5 semaines suivant la complétion de ce processus.

- **Une carte-cadeau est remise par référence.** Notez que le nombre de carte-cadeau ne varie pas selon le nombre de soumissions effectuées avec un même référé. Un couple dont les 2 noms figurent sur une même soumission est considéré comme étant 1 seule et unique référence, de même que pour les enfants à charge des parents.
- Le référé ne doit pas détenir ou avoir détenu de contrat d'assurance avec ALPHA Assurances depuis au moins 1 an.
- Le référent peut fournir autant de références qu'il le souhaite mais la promotion sera applicable un maximum de 3 fois par année. Ainsi, un même client d'ALPHA ne pourra recevoir plus de 3 cartes-cadeau entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre d'une même année dans le cadre de cette promotion.
- La carte-cadeau est non-échangeable et non-monnayable. Elle peut être utilisée chez un détaillant québécois et étant présent dans les régions desservies par ALPHA Assurances. ALPHA Assurances se réserve le droit, à son entière discrétion, de substituer par un prix de valeur égale ou de qualité semblable, et ce, quelles qu'en soient les raisons.
- Cette promotion demeure en vigueur jusqu'à avis contraire de la part d'ALPHA Assurances ou jusqu'à épuisement des quantités disponibles de cartes-cadeau.
- En participant à la Promotion Référencement, le client d'ALPHA Assurances entend se soumettre au présent règlement. Les décisions d'ALPHA Assurances sont finales et sans appel. Ainsi, les références incomplètes, frauduleuses et non conformes au présent règlement, les noms d'emprunt, les noms porte-bonheur, les noms de personnes âgées de moins de 16 ans et toute autre substitution seront automatiquement rejetés et ne seront pas admissibles à la Promotion.
- ALPHA Assurances n'assume aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation indépendante de leur volonté.
- Sous réserve des lois applicables, le présent Règlement régit tous les aspects de la promotion et li tous les participants.
- Le masculin a été utilisé uniquement dans le but d'alléger le texte.

Définitions

Référent : Client d'ALPHA Assurances qui a au moins 1 police en vigueur. Le Référent a informé ses proches de la promotion et invité ceux-ci à contacter ALPHA pour une soumission d'assurances, ou a transmis à un représentant d'ALPHA les coordonnées d'un proche intéressé à être contacté par ALPHA Assurances.

Référé : Nouveau contact qui a entendu parler d'ALPHA Assurances par un proche qui est également client. Il ne doit pas détenir ou avoir détenu de contrat d'assurance avec ALPHA Assurances depuis au moins 1 an. Il accepte diligemment de participer à un processus de soumission pour son assurance auto et/ou habitation et/ou entreprise. Aucun achat obligatoire.